



DÉPARTEMENT CHER
CANTON LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
COMMUNE CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 17 avril 2015

L'an 2015 et le 17 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire.

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GUÉZET Carole, MANGANE Sandrine, RICHTIN Marie-Ange, MM : FOURRÉ Jean-François, GUIHARD Olivier, LEMAHIEU Daniel, PÉNARD Jean-Louis

Excusés ayant donné procuration : Mme HERBERT Aurore à Mme RAQUIN Édith, M. BISSON Philippe à M. GUIHARD Olivier.

Absent : M. MOMOT Hervé.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 13 avril 2015

Date d'affichage : 13 avril 2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 21 avril 2015 et publication ou notification du 21 avril 2015 sur le panneau d'affichage de la mairie.

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean-Louis

Le compte-rendu du 31 mars 2015 est adopté à l'unanimité.



Délibération 2015 - 15 : Approbation du compte de gestion 2014 dressé par Madame le Receveur municipal de la Trésorerie de Sancoins.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 16 : Désignation du président de séance.

Selon l'article L2121-14 du CGCT, il convient de nommer un président de séance spécifique pour la délibération suivante, le maire ne devant pas prendre part au vote du compte administratif.

À l'unanimité, par 10 voix pour, Jean-Louis Pénard, 1er adjoint, est nommé président de séance pour la délibération suivante concernant le vote du compte administratif.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 17 : Examen et approbation du compte administratif 2014.

Madame Le Maire présente le compte administratif 2014. Elle se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Mr Jean-Louis PÉNARD, 1er adjoint au maire conformément à la délibération 2015 - 16 précédente :

Compte administratif 2014 :

- Section de Fonctionnement :	
Excédent de 17 456.84 euros.	
- Section d'investissement :	
Excédent de 204 323.52 euros	
Résultat de l'exercice 2013 :	31 826.82 €
Part affectée à l'investissement en 2014 :	-31 694.81 €
Résultat exercice 2014 :	221 780.36 €
Résultat de clôture 2014 :	221 912.37 €

Le compte administratif est en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal. Il est approuvé par 8 voix pour, Madame le maire ne prenant pas part au vote.

À la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 2)

Délibération 2015 - 18 : Affectation du résultat de clôture 2014 au budget principal 2015.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement, à l'unanimité par 10 voix pour, le conseil municipal décide d'affecter ces derniers de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement reporté sera de 49 283.66 euros au titre du budget communal,
-> soit un **titre au R002 pour 49 283.66 euros.**

L'excédent d'investissement reporté sera de 172 628.71 euros au titre du budget communal,
-> soit un **titre au R001 pour 172 628.71 euros.**

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 19 : Vote des taux des taxes locales 2015.

À l'unanimité, le conseil municipal, par 10 voix pour, décide d'augmenter de 2% pour l'année 2015 les taux des 3 taxes soit :

Taxe d'habitation :	12.12 %
Foncier Bâti :	14.44 %
Foncier Non-Bâti :	28.23 %

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 20 : **Vote des subventions communales 2015.**

À l'unanimité, le conseil municipal, par 10 voix pour, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

Cantine des Bourdelins :	3 000 euros.
CCAS de Cornusse :	2 500 euros.
Coopérative scolaire de Cornusse :	500 euros.
Club de Loisirs de Cornusse :	150 euros.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 21 : **Vote du budget primitif 2015.**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, par 10 voix pour, approuvent le budget 2015 dressé et présenté par Madame Edith RAQUIN, Maire.

Total des dépenses d'investissement :	702 095.67 euros.
Total des recettes d'investissement :	702 095.67 euros.
Total des dépenses de fonctionnement :	241 409.66 euros.
Total des recettes de fonctionnement :	241 409.66 euros.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 22 : **Équipement mobilier de la salle des fêtes.**

Madame Le Maire soumet aux conseillers municipaux les 3 devis reçus en Mairie afin de renouveler les tables et les chaises de la salle des fêtes suite aux travaux effectués ainsi que de l'agrandissement.

Société VEDIF	5 266.15 € HT
Leader Collectivités	4 795.56 € HT
Yves OLLIVIER	15 826.93 € HT

À l'unanimité, par 10 voix pour, le conseil municipal retient le devis de Leader Collectivités.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 23 : **Complément de travaux aux abords de l'église dans le cadre de notre opération « Cœur de Village ».**

Dans le cadre de l'opération cœur de village, la plupart des riverains ayant engagé des travaux de

réhabilitation de leur assainissement individuel, Monsieur CHASSAGNE, maître d'œuvre, attire l'attention du conseil municipal sur l'opportunité de compléter les travaux de la tranche conditionnelle 1 (lots 1 et 2) sur le trottoir côté opposé à l'église par souci de cohérence et d'esthétique. Ces travaux supplémentaires concernent notamment :

- la dépose de bordurettes
- la pose de regards de visite dans le cadre de récolement d'eaux traitées issues d'assainissement
- le décaissement de voirie
- la réfection des cheminements piétonniers pour effacer les traces des travaux d'assainissement
- des travaux de plantations et d'engazonnement.

Soit un coût total supplémentaire de 26 833.50 € HT.

Madame Le Maire soumet ce devis complémentaire aux conseillers municipaux.

À l'unanimité des membres présents, par 10 voix pour, le conseil municipal accepte cette dépense supplémentaire et autorise Madame Le Maire à signer ledit devis.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 24 : Plan de financement et demandes de subvention afférents à l'opération « Cœur de Village ».

Vu la délibération n°2014 - 07 du conseil municipal approuvant le projet d'aménagement du centre-bourg,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet visant à aménager le centre-bourg, en reliant nos quatre bâtiments communaux (école, église, salle des fêtes et mairie) qui comprend notamment : enfouissement des réseaux, travaux de terrassement, création d'ouvrage d'écoulement des eaux pluviales, mise en œuvre de matériaux et équipements nouveaux pour réhabiliter les lieux ainsi que les cheminements piétons entre ces quatre bâtiments recevant du public. Ce projet s'inscrit dans l'accomplissement des réalisations contenues dans le PAVE.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 005 340.42 € HT.

Le SDE 18 participe au financement des enfouissements à hauteur de 335 548.50 € HT.

Par l'intermédiaire de la DETR, l'État accorde trois subventions au titre de la sécurisation des abords de l'école, l'assainissement et l'aménagement de la place de l'église pour un montant total de 135 227 € HT.

Le Conseil Départemental a versé 25 000 € à la commune par le biais du produit des amendes de police pour la sécurisation des abords de l'école.

Ce secteur fait également recourir à une demande exceptionnelle à hauteur de 15 000 € au titre de la réserve parlementaire.

L'intention de la commune ayant été retenue par le Conseil Régional pour être éligible à une opération « Cœur de village », il s'agit dorénavant de faire appel à cette subvention dans le cadre

strict de l'aménagement de la place de l'église. Après répartition des charges selon les secteurs du bourg, il s'avère que la dépense éligible à cette opération "Cœur de village" s'élève à 284 475.53 € HT limitée à 250 000 € HT. Le taux applicable est de 30% sur un montant de 227 148.51 € puis de 20% sur 22 851.49 € pour respecter l'engagement de faire supporter par la commune au minimum 20% de la charge financière, soit un montant total de 72 714.85 €.

Par ailleurs, au motif de l'emploi de deux agents sous contrat unique d'insertion et de recours ponctuel dans les mois à venir à un atelier d'insertion pour l'entretien des plantations et engazonnements réalisés dans le cadre de cet aménagement de la place et faire face à l'absence de pesticide, la commune revendique la bonification de 10%, limitée sur certaines lignes pour ne pas déroger à la règle du taux de 80% maximum de subvention, ce qui représente un montant de 17 705.45 € HT.

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le plan de financement de l'opération :

Coût de l'aménagement du centre-bourg	416 827.92 € HT
Coût de l'enfouissement du réseau électrique	588 512.50 € HT
Coût total de l'opération	1 005 340.42 € HT
Subvention du SDE 18	335 548.50 €
Conseil Départemental	25 000.00 €
DETR :	135 227.00 €
Réserve Parlementaire	15 000.00 €
Opération "Cœur de Village" :	90 400.00 €
Montant total des subventions	601 175.50 €
Reste à la charge de la commune	404 164.92 €
Emprunt	300 000.00 €
Autofinancement	104 164.92 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, approuve l'exposé de Madame Le Maire ainsi que son plan de financement.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Cérémonie du 8 mai.

Le rassemblement aura lieu "Place de l'église" à 10h45 pour un départ à 11h.

Après la commémoration au cimetière, un vin d'honneur sera servi à la Mairie, la salle des fêtes n'étant pas disponible.

Inauguration de la ligne de démarcation.

À l'initiative de Monsieur Paul PINTENAT avec le concours du Musée de la Résistance et de

l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher, sont matérialisées les positions de cette ligne qui distinguait la zone occupée de la zone libre durant la Seconde Guerre Mondiale, qui traversait tout notre département d'Est en Ouest et entre autre notre canton de Nérondes. Afin de ne pas renouveler ce genre de cérémonies dans chaque commune, les maires de Flavigny, Ignol, Croisy et Cornusse ont décidé de procéder à une inauguration commune de leur espace du souvenir qui se tiendra à Flavigny le dernier week-end du mois de mai 2015 soit du 29 au 31 mai.

Le vendredi sera réservé aux scolaires, le samedi aura lieu l'inauguration officielle en présence des élus du Département et des témoins locaux de cette époque qui pour certains, membres de la 9ème compagnie, se sont distingués dans la résistance établie en repli sur Blet, et du samedi après-midi au dimanche soir, l'exposition sera libre et ouverte au public.